



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-12**

Porte non chauffante à haute performance d'isolation pour armoire verticale à froid négatif

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux de commerces de distribution alimentaire.

2. Dénomination

Mise en place d'une porte non chauffante à haute performance d'isolation pour armoire verticale à froid négatif pour produits surgelés.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La porte doit être équipée :

- d'un vitrage avec coefficient $U \leq 0,9 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$.
- d'un encadrement à faible conduction thermique, sans cordon chauffant.

4. Durée de vie conventionnelle

7 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

14 100 kWh cumac